



Renseignements sur la Subvention de recherche Pat Griffin — 2026

Objectif

L'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI) offre une Subvention de recherche Pat Griffin en 2026 afin de soutenir la recherche portant sur **l'innovation en formation infirmière**.

La recherche peut porter sur tous les niveaux de formation en sciences infirmières.

Financement de la recherche

Le financement de cette subvention est assuré par le [Fonds Pat Griffin de l'ACESI](#).

Détails de la subvention

Subventions offertes : une par année civile

Financement : jusqu'à 15 000 \$

Date limite pour présentation des demandes : le 4 mai 2026, à midi, HAE

Date de déblocage de fonds : le 2 juillet 2026

Langue de la demande : anglais ou français.

Critères d'admissibilité

- La chercheuse principale ou le chercheur principal doit être membre du corps professoral d'une école membre de l'ACESI.
- Les personnes ayant déjà reçu une subvention de l'ACESI (comme chercheuse ou chercheur principal ou comme cochercheuse ou cochercheur) doivent attendre deux ans avant d'être admissibles à une autre subvention de l'ACESI.
- La ou le récipiendaire de la subvention doit accepter de signer une entente de recherche et de fournir des rapports intérimaire et final au Secrétariat national de l'ACESI.
- La recherche doit porter sur « l'innovation en formation infirmière ».
- La demande doit compter un maximum de dix pages pour les demandes en anglais/12 pages pour les demandes en français, à l'exclusion des pièces jointes requises, en utilisant une police de 11 points et en conservant les marges telles qu'elles apparaissent dans le formulaire de demande.

- Les soumissions doivent inclure tous les renseignements demandés. Les demandes incomplètes ne seront pas évaluées.
- Tous les documents doivent être soumis dans un seul fichier PDF, d'une taille maximale de 45 Mo.

Comment présenter une demande

Toutes les demandes et les pièces justificatives doivent être soumises par courriel à Andrea Harvey (aharvey@casn.ca).